

LA VIE À SAINT-DENIS - SEPTEMBRE 2020

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de **Patrick MENON**
Maire de Saint-Denis-sur-Loire,

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le 15 mars 2020 vous avez été appelés à voter pour l'élection des conseillers municipaux. Je tiens à vous en remercier, en mon nom et celui de tous mes colistiers.

Cette mandature débute dans le contexte très particulier de la crise sanitaire que nous traversons ensemble depuis plus de six mois et qui nous a contraint à retarder l'installation de notre conseil municipal.

Celle-ci est sans précédent dans notre histoire récente.

C'est par l'intelligence du terrain que nous avons su trouver des solutions adaptées à la réalité des territoires.

Je tiens d'ailleurs à faire un clin d'œil aux couturières de notre commune qui ont donné de leur temps pour réaliser des masques en tissu pour leurs familles, leurs amis, leurs voisins, mais aussi pour le Conseil Départemental et à les en remercier.

Mes remerciements iront aussi à l'ancienne équipe municipale qui a assuré jusqu'au bout la gestion de la commune, ce qui a permis une transition tout à fait confortable.

C'est seulement le 23 mai que le nouveau conseil municipal a pu se réunir pour élire le Maire et les Maires adjoints. Le 28 mai le conseil d'installation s'est à nouveau réuni, celui-ci a permis notamment de constituer les commissions communales et de fixer les délégations au Maire et aux quatre Adjoints (ces éléments vous sont détaillés en page 2). Le 2 juillet le budget primitif a enfin été voté.

Nous nous attachons aujourd'hui à la reprise des activités scolaires et associatives.

La rentrée scolaire s'est déroulée quasi normalement malgré les dispositions sanitaires. Emmanuelle LE GALL, Adjointe en charge de ce dossier vous en parlera un peu plus loin. Je tiens aussi à remercier les enseignantes, le personnel communal, les parents d'élèves et les élus, qui œuvrent tous les jours.

Les associations, elles, ont annulé ou reporté leur Assemblée Générale, mais plusieurs entendent bien poursuivre certaines de leurs activités avec les protocoles sanitaires adaptés. Je les encourage à garder cet esprit associatif, solidaire, fédérateur et convivial bien que les moments n'y soient pas propices.

Dans ce contexte nous n'avons pas fait la commémoration du 8 mai. La Marseillaise a tout de même retenti à 12h dans le bourg de Saint-Denis-sur-Loire et ce, grâce à Léo LE GALL notre musicien attiré pour les cérémonies, qui a fait entendre le son de sa trompette. Il est probable qu'à nouveau les commémorations et autres manifestations à venir soient annulées ou reportées.

Revenons aux informations : Tout d'abord nous nous devons d'évoquer le budget de notre commune. C'est Philippe VIGIÉ DU CAYLA, Adjoint en charge des finances qui vous l'exposera.

Pour ce qui est des projets de la commune, nous travaillons sur les dossiers déjà engagés : enfouissement des réseaux rue du Château d'eau, remplacement de véhicules et matériels, installation d'un kiosque, et sur ceux à venir tels le projet d'aménagement du centre bourg et de piste cyclable entre le bourg et Ménars. Christophe ROCHEREAU, Adjoint en charge de la voirie et Florent DÉRET, Adjoint en charge des travaux et des bâtiments vous en parleront dans les pages suivantes.

D'autres informations pratiques et de bon sens se trouvent dans cet exemplaire.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce premier « La Vie à Saint-Denis » de notre mandature.



Bulletin n° 1



Saint-Denis-sur-Loire, Commune inscrite

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Dans ce numéro :

Éditorial	1
Votre nouvelle équipe municipale	2
Commission Affaires scolaires	3
Le budget communal	4-5
Commission Travaux et Bâtiments	6
Commission Voirie	7
Commission Affaires Sociales et Aide à la Personne	8
PanneauPocket	8
Dernières nouvelles - Actualités	9
Contacts utiles	10
La page citoyenne	11-12



VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Patrick MENON, Maire
Président des commissions

LES ADJOINTS, Vice-Présidents des commissions



Philippe VIGIÉ DU CAYLA

1er adjoint chargé des Finances, de l'Urbanisme, du Développement Durable, des Affaires Agricoles, du Patrimoine, du Tourisme et de l'Environnement.

Commissions
1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8



Emmanuelle LE GALL

2ème adjointe chargée des Affaires Scolaires, de l'Aide à la Personne, des Affaires Sociales et de la Vie Associative.

Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 7



Christophe ROCHEREAU

3ème adjoint chargé de la Voirie, des Réseaux, de l'Éclairage Public et de l'Assainissement pluvial.

Commissions
3 - 6 - 7 - 8



Florent DÉRET

4ème adjoint chargé des Travaux, des Bâtiments Communaux et de la Communication.

Commissions
3 - 6 - 7 - 8

LES CONSEILLERS



Christine BOULET

Commissions
1 - 2 - 3 - 5



Christine DOLLÉANS

Commissions
1 - 2 - 5



Audrey HAMELIN

Commissions
1 - 6 - 7 - 8



Odile JOUET

Commissions
2 - 4 - 7



Bonaventure SOHOU

Commissions
1 - 4 - 6 - 7 - 8



Daniel CORDEIRO

Commissions
2 - 5 - 6 - 7 - 8



Sandra CORNICHON

Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7



Éric THOMAS

Commissions
3 - 4 - 5



Océane VINCENT

Commissions
2 - 4



Valérie VINCENT

Commissions
2 - 7 - 8

Liste des commissions

- 1 - Affaires Scolaires et Vie Associative
- 2 - Affaires Sociales et Aide à la Personne
- 3 - Communication
- 4 - Finances
- 5 - Patrimoine, Tourisme et Environnement
- 6 - Travaux et Bâtiments communaux
- 7 - Urbanisme, Développement durable et Affaires agricoles
- 8 - Voirie

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

par Emmanuelle LE GALL



Nos écoliers ont retrouvé le chemin de l'école !

Même si cette rentrée scolaire 2020 s'est déroulée dans des conditions particulières compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire, c'est avec une grande joie que les enfants ont été accueillis par les enseignantes et notre ATSEM à l'école LORJOU le mardi 1er septembre dernier.

L'aide d'Émeline FERREIRA DE MELO et de David VINCENT fût la bienvenue pour accompagner les plus petits lors de ce premier jour de classe.

Pour cette année scolaire, notre école accueille 52 enfants (26 en maternelle et 26 en primaire)

La directrice et enseignante en maternelle Sophie MOHR aidée de Céline FONTAINE notre ATSEM auront en classe des petites, moyennes et grandes sections de maternelle.



L'enseignante en primaire, Dolorès GARREAU, enseignera cette année aux CE2 / CM1

Le transport scolaire entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon s'effectue sous la surveillance de Liliane VINCENT en remplacement à ce jour de Claudie MORHANGE.

Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants y sont accueillis par Céline FONTAINE le matin et Émeline FERREIRA DE MELO l'après- midi.

Le midi, les enfants retrouvent Mélanie IRAZABAL au restaurant scolaire qui remplace Claudie MORHANGE à ce jour. La société API assure la préparation et la livraison des repas en liaison froide. A table, du pain de la boulangerie « À fleur de pain » de Ménars est servi aux enfants.

La prise des repas se fait cette année aussi en deux services :

Les Maternelles prennent leur repas à partir de 12h15 aidés de Nathalie CHESNEAU et sont rejoints par les Primaires qui arrivent avec Emeline à partir de 12h45. Cela permet aux enfants de maternelle de manger un peu plus dans le calme jusqu'à l'arrivée des plus grands.

Cette année encore Emilie CHOMETTE interviendra en musique et Eric LE DOUERON pour le sport.



Les journées de nos écoliers de Saint-Denis-sur-Loire s'annoncent bien occupées !

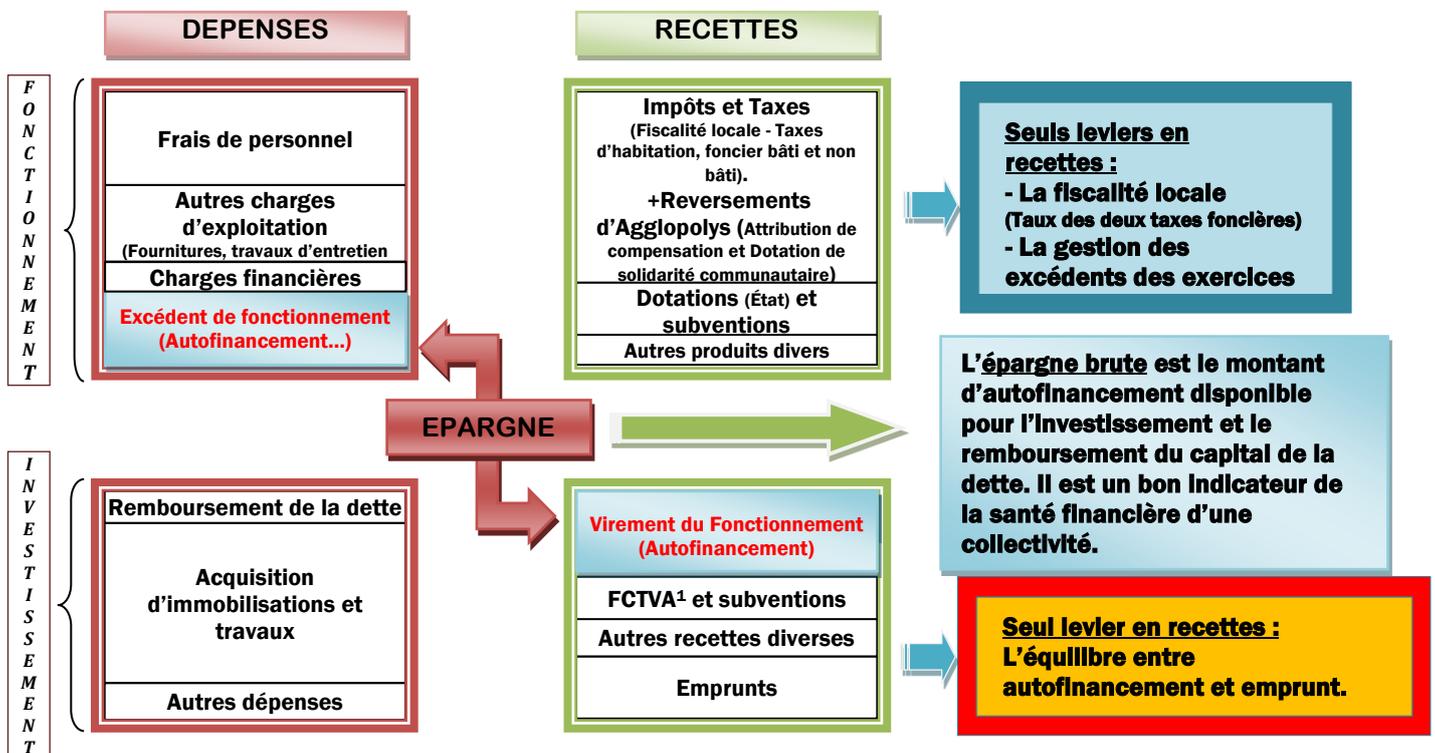
Très belle année scolaire à toutes et tous !

LE BUDGET COMMUNAL

par Philippe VIGIÉ DU CAYLA

Le compte administratif (CA) et le budget primitif (BP) de l'exercice 2020 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance des conseils municipaux du vendredi 6 mars 2020 et du jeudi 2 juillet 2020.

1. Présentation générale du budget



¹ Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond au reversement par l'État de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses.
- La section d'**Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'enfouissement de réseau, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières : bâties et non bâties), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, les dotations d'État qui ont tendance à diminuer.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés de fonctionnement des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1^{er} janvier 2020, notre commune avait un encours de dette de l'ordre de 554 372 € soit environ 623 € par habitant. L'endettement de la commune est maîtrisé puisque notre capacité de désendettement est de moins de 5 années.

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

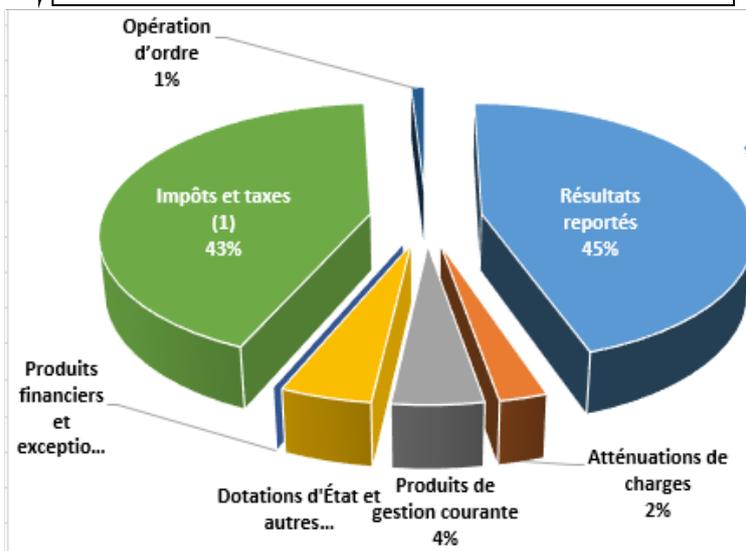
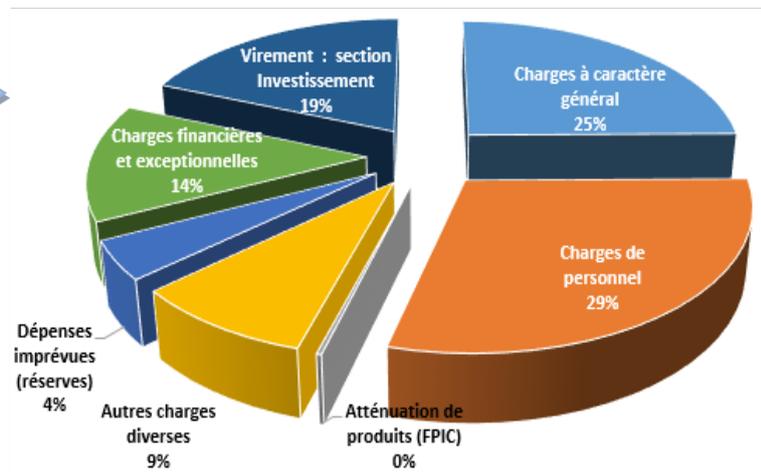
- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables. Cela permet de ne pas faire supporter l'investissement aux seuls contribuables actuels.

2. Le Budget Primitif 2020

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	1 111 363 €
Charges à caractère général	275 976 €
Charges de personnel	325 300 €
Atténuation de produits (FPIC)	2 724 €
Autres charges diverses	100 300 €
Dépenses imprévues (réserves)	48 468 €
Charges financières et exceptionnelles	149 332 €
Virement à la section Investissement	209 263 €
Opérations d'ordre	0 €

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.



Recettes de fonctionnement	1 111 363 €
Résultats reportés	497 720 €
Atténuations de charges	27 000 €
Produits de gestion courante	51 213 €
Dotations d'État et autres	51 320 €
Produits financiers et exceptionnels	0 €
Impôts et taxes (1)	473 774 €
Opération d'ordre	10 336 €
(1) Dont trois taxes locales et reversements d'Agglopolys	283 000 €
	160 000 €

Le budget primitif 2020 de la section « Investissement » s'équilibre à 460 521 €.

Principales dépenses d'investissements votées pour l'année 2020 (en TTC) :

- Remboursement de la dette : de l'ordre de 50 000 €
- Acquisition de terrains et réserve foncière 16 000 €
- Achat camion - Véhicule – Tondeuse..... 55 000 €
- Enfouissement des réseaux de la rue du Château d'Eau à Villeneuve (1ère tranche) 150 000 € **pour 2020** et 200 000 € en 2021

Remarques sur la section Investissement :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux « rue du Château d'Eau » se feront en deux tranches :
 - 1^{ère} tranche à partir de fin d'année, du n° 46 au n° 13 pour un montant total de l'ordre de 480 000 € avec une dotation SIDELC de 128 000 €.

- 2^{ème} tranche à partir de fin 2022, du n° 13 au début de la rue de l'ordre de 430 000 € avec une dotation SIDELC de 128 000 €.

COMMISSION TRAVAUX & BÂTIMENTS **COMMUNAUX**

par Florent DÉRET

Plusieurs projets validés par l'équipe municipale précédente ont été réalisés au mois de juin et juillet dernier.

Complexe sportif :

Commençons par la mise en place du kiosque de chez « Rondino », évoquée dans le trait-d'union de juin 2019. Commencés le 3 juin dernier, les travaux ont été réalisés par nos employés communaux, avec la participation bénévole du jeune retraité Jean-Luc CAVAREC et l'aide ponctuelle de l'entreprise CALLIGARO. Assemblage de la structure bois et de la charpente, pose de l'écran de sous toiture et de la couverture, réalisation de la chape béton de propreté et des finitions en calcaire au pourtour du kiosque, celui-ci est ouvert au public depuis la fin du mois de juillet.



Les écoles :

Le sol de l'ancienne classe de primaire a été refait au mois de juillet suite à un problème avec le carrelage existant qui se décollait par endroit. La décision a été prise d'enlever la totalité du carrelage (sur une surface d'environ 60m² et réalisé par les employés communaux) pour que l'entreprise « Peinture du Centre » puisse intervenir rapidement (ragréage total et pose collée du matériau de sol). Désormais la classe accueille un joli sol vinyle, pour un coût global de 3 338 €.

A la demande des institutrices et du personnel de l'école Lorjou, il avait été décidé d'installer un film solaire sur les parties vitrées de la coursive orientée plein sud, accès direct à la salle de sieste et de la classe des maternelles. Les travaux ont été réalisés le 21 juillet par l'entreprise « Enseigne 41 » pour un coût de 1 173 €. Une étude est en cours pour continuer la pose de film solaire sur les parties vitrées donnant directement dans la classe des maternelles.



La commission s'est réunie le 1^{er} juillet pour évoquer les dossiers à l'étude pour la fin d'année :

- Le remplacement des parties basses des 4 pieds du préau de la cours de la mairie
- L'ouverture depuis l'extérieur du volet roulant électrique d'entrée à la cantine scolaire
- Rafraichissement des murs de la maison des Associations et de la cage d'escalier de la Mairie

COMMISSION VOIRIE

par Christophe ROCHEREAU



Nous avons commencé le mandat par un imprévu au niveau de l'éclairage public du lotissement « Les Ouches ». En effet 12 des 13 luminaires étaient en fin de vie. Après avoir validé le nouveau matériel lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2020, ceux-ci viennent d'être remplacés pour un coût des travaux s'élevant à 7 849 €. Nous avons obtenu une subvention du SIDELC (Syndicat Intercommunal De Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher) de 2 371 € grâce à une convention signée il y a 2 ans.

Nous devons procéder à l'élagage des arbres des différentes places, pour un coût estimé à 2 616 €. En ce qui concerne l'allée des platanes, elle sera élaguée en 2021.

Pour rappel, tout arbre planté sur le domaine privé et qui débordé sur le domaine public doit être élagué à vos frais.

Des marquages au sol, pour certains effacés, et pour d'autres à créer (piste cyclable rue Yvonne MOTTET) sont prévus. Coût 5 194 €

Le projet de piste cyclable reliant le bourg et Ménars, sur le chemin longeant la R.D. 2152, est à l'étude. Il peut être aidé par des subventions du Conseil Départemental et d'Agglopolys et peut-être par d'autres subventions nouvellement instaurées. Les agriculteurs pourront bien-sûr continuer d'emprunter cette voie pour cultiver leurs parcelles.

Autre projet à l'étude : l'aménagement du bourg (rue de la Loire et ses places) vient tout juste de démarrer. Nous avons reçu le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) le 14 septembre pour un premier contact.

L'enfouissement des réseaux « rue du Château d'eau », du N°46 à proximité du N° 13 et du chemin Fleuri devrait commencer en novembre.

Le déploiement de la fibre optique est bien en cours. Deux poteaux seront implantés pour le renforcement des lignes actuelles : un situé « rue de la Croix » et un autre « rue des Grèves », sans quoi elle ne pourrait arriver aux Mées.



Enfin pour votre information nous n'avons pas broyé les bords de routes car le broyeur est tombé en panne en début de saison (réparation évaluée à 3 192 €), peu de temps après l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Nous pensions que cette dernière pourrait réaliser cette opération, or elle ne peut pas broyer correctement et en toute sécurité tous les accotements de la commune. Nous envisageons le remplacement du broyeur en début d'année prochaine.

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET AIDE À
LA PERSONNE**

par Emmanuelle LE GALL

MESSAGE AUX AÎNÉS

Très chères aînées dionysiennes et très chers aînés dionysiens,

À cause de la situation sanitaire que nous traversons en 2020, nous vous informons que le repas traditionnellement proposé par la mairie en fin d'année laissera place à un colis.

Si vous êtes âgés de 75 ans et plus vous recevrez donc, si vous le souhaitez, un colis confectionné par les élus et composé de produits régionaux.

Un bulletin vous sera prochainement envoyé afin de nous indiquer si vous désirez recevoir ce colis.

Dès que ces moments de convivialité qui clôturent l'année pourront être à nouveau mis en place en toute sécurité, soyez assurés que nous les partagerons avec vous avec grand plaisir.

100% UTILE



Complémentaire à votre bulletin d'information au format papier et au site Internet, PanneauPocket permet une communication instantanée d'informations locales sur vos supports numériques : informations municipales importantes, rappel des manifestations des associations, alertes météo... ou toutes autres informations importantes à vous communiquer.

Pour accéder à ce nouveau service, c'est très simple. Suivez les instructions ci-dessous :




PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.





- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ♥ situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Disponible sur
App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play



EXPLORE IT ON
AppGallery

DERNIÈRES NOUVELLES - ACTUALITÉS

Journées européennes du patrimoine

Les 19 et 20 septembre 2020 se déroule les journées européennes du patrimoine (rendez-vous sur <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>). A notre connaissance quelques événements sont prévus sur la commune :

Château de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE - Visite commentée à l'occasion du 500e anniversaire du parc et des jardins. Samedi et dimanche, de 11h à 12h, de 12h à 13h, de 14h à 15h, de 15h30 à 16h30 et de 16h30 à 17h30. Tarif : 8 €. Tél. 06.61.45.63.27. (source site internet N.R.)

Appolos - A l'occasion des journées du patrimoine Apollos propose, le samedi 19 septembre 2020 à partir de 10h à la salle de la Martinière, une découverte de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE à travers plusieurs petites balades ludiques à cumuler (de 1 à 6km chacune) et accessible aux enfants à partir de 3 ans. Pique-nique le midi sur le terrain de football (chacun apporte son repas), une buvette sera ouverte à ce moment. L'après-midi des jeux géants en bois seront à disposition avec animatrice Oika Oika. Inscription 2€ par adultes à partir de 18 ans (gratuit pour les plus jeunes)

Actualité locale



A partir du vendredi 2 octobre 2020, l'Eglise de SAINT DENIS SUR LOIRE sera ouverte au public le vendredi de 16h à 17h (*hors cérémonies et suivant affichage sur la porte de l'Eglise*).

Information : La location de la Maison des Associations est suspendue jusqu'à nouvel ordre pour cause de COVID-19.



RAPPEL : Les masques "grand public" (lavables donc réutilisables) fournis par le Conseil Départemental sont toujours disponibles en mairie pour les dionysiennes et dionysiens inscrits sur les listes électorales n'ayant pas encore retiré leur exemplaire. Présentez-vous au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture au public munis **d'une pièce d'identité et d'un stylo**.

Une permanence des Conseillers Départementaux de notre canton, Marie-Hélène MILLET et Yves GEORGE, est prévue le 5 octobre 2020 de 18h30 à 20h en mairie de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE.

Commerce de proximité : Vous pouvez vous faire livrer vos courses par un commerçant de proximité. Pour tout renseignement, appelez l'Epicierie Proximarché de Ménars le samedi pour être livré le jeudi suivant à partir de 13h00.

Dominique HAAFF, charcutier-traiteur itinérant, est installé tous les vendredis matin entre 10h00 et 11h30 sur le parking de la rue du Château d'eau à VILLENEUVE.

Dernière minute

Le Comité des Fêtes de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE nous a confirmé l'annulation de la brocante annuelle, initialement prévue le 18 octobre 2020.

CONTACTS UTILES



SECURITÉ :

Gendarmerie de Mer :..... 02 54 81 41 20

SANTÉ :

Centre hospitalier de Blois :..... 02 54 55 66 33
 Médecins et pharmacie de garde : Composez le 15
 Information COVID19 :..... 0800 130 000
 Centre Soins, Accompagnement et prévention en addictologie : 02 54 56 15 16
 Centre antipoison Angers :..... 02 41 48 21 21
 Drogues info Service :..... 0 800 23 13 13
 Ecoute Cannabis :..... 0 811 91 20 20
 Ecoute Alcool :..... 0 811 91 30 30

SOCIAL :

Allô Enfance Maltraité :..... 119
 Violences conjugales :..... 3919
 Allô Maltraitance personnes âgées/handicapées :..... 0 892 680 118

URGENCES DEPANNAGES :

VEOLIA (fuite d'eau importante) :..... 09 69 32 35 29
 Agglopolys (Assainissement collectif) :..... 02 54 44 50 50
 ENEDIS (Réseau électrique) :..... 09 72 67 50 41
 Urgence Sécurité GAZ :..... 0 800 47 33 33

La Municipalité et la Gendarmerie Nationale souhaitent vous apporter quelques informations et vous donner quelques conseils. En effet, de nouvelles vagues de cambriolages sont régulièrement signalées à Saint-Denis-sur-Loire et dans des communes voisines.

Nous vous recommandons :

- D'être vigilant sur ce qui se passe d'anormal autour de chez vous.
- D'être prudent quand des démarcheurs à domicile, des colporteurs ou toute autre personne viennent sonner à votre porte. En cas de doute, n'ouvrez pas. Le secrétariat de Mairie peut vous renseigner, le cas échéant, si des démarcheurs se sont préalablement présentés en Mairie.
- D'être prudent sur le démarchage par téléphone, surtout si on vous demande des renseignements personnels (âge ?, personne seule ?). Vous pouvez ne pas répondre, ne prenez pas de rendez-vous en cas de doute...
- **De contacter la Gendarmerie (17 ou 112) pour signaler tout comportement ou véhicule suspect. Notez éventuellement les numéros de téléphone, les plaques minéralogiques des véhicules... Tout renseignement pouvant par la suite être utile aux gendarmes.**



Une alarme individuelle reste le meilleur moyen de protection de votre domicile.

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens. Nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqure de rappel...



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public



Régulièrement, les employés communaux ou, par exemple le camion de collecte des ordures ménagères, ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules, pire encore de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous les ferons tailler et élaguer aux frais des propriétaires.



Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers



La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais INTERDITES.

Cette règle s'applique à toutes et tous.



Les chiens sont nos amis...



... Mais ils ne doivent pas :

-  divaguer sur la voie publique, mais être tenus en laisse,
-  laisser leurs déjections n'importe où,
-  gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire, parfois, quasi permanents.

Merci aux maîtres d'aider leurs compagnons à quatre pattes à respecter ces quelques règles élémentaires.



Stationnement sur la Commune



Nous souhaitons vous faire part de quelques conseils, fortement appuyés pour certains, quant au stationnement sur la Commune :

- P** Ne pas stationner sur la voie publique lorsqu'il y a un parking à proximité ou que vous pouvez rentrer votre véhicule sur votre terrain ; certains stationnements sont vraiment dangereux.
- P** Laisser le stationnement sur les parkings dédiés (mairie et école) aux usagers de ces services. Merci aux riverains de stationner sur le parking des Ouches, en face de celui de l'école ;
- P** Ne pas stationner, bien sûr, devant les entrées de terrains et les portes de garage... même s'il n'y a pas de panneau d'interdiction de stationner !
- P** Penser à laisser la libre circulation et la liberté de manœuvre aux véhicules de services publics (bus de transport scolaire, benne à ordures...).

Merci de respecter ces quelques règles pour la sécurité et le confort de tous

Lutte contre les bruits de voisinage

Par arrêté préfectoral du 12 mars 2020 :

Tous les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances (piscines, ...) doivent éviter d'être à l'origine de bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage à l'occasion de fêtes privées, de jeux ou de diffusions musicales.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**



- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



MAIRIE



Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de Mairie*

- . Lundide 16h00 à 18h00
- . Jeudi.....de 09h00 à 12h00
- . Vendredi.....de 16h00 à 18h00

* Les horaires d'ouverture peuvent ponctuellement être modifiés. Consultez le site Internet ou l'affichage municipal.

En cas de fermeture du Secrétariat de Mairie, **et en cas d'urgence uniquement** vous pouvez contacter le Maire ou un de ses Adjointes :

Patrick MENON	06 30 78 92 77	Philippe VIGIÉ DU CAYLA	06 21 08 43 76
Emmanuelle LE GALL	06 38 59 48 75	Christophe ROCHEREAU	06 66 05 90 95
Florent DÉRET	06 28 63 01 91		

Coordonnées de la Mairie

19, rue de la Loire - 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
@mèl : contact@saintdenissurloire.fr

02 54 78 68 66
www.saintdenissurloire.fr